

Gérer la fin du contrat de travail dans la branche Éclat

THEMATIQUE : DROIT SOCIAL

Présentation

Tout employeur se retrouve confronté au départ d'un salarié, quelles que soient la nature du contrat de travail et la cause du départ. Cette formation permet aux personnes gérant des salariés d'appréhender le plus sereinement possible la rupture du contrat de travail et les formalités afférentes ainsi que d'évaluer le coût financier de la rupture.

Le + de la formation

Approche pragmatique avec étude de cas concrets et contextualisés

Objectifs

- ✓ Gérer la rupture du contrat de travail en respectant l'ensemble des dispositions légales et conventionnelles
- ✓ Gérer l'ensemble des formalités liées à la fin d'un contrat de travail
- ✓ Calculer les indemnités dues à la fin du contrat

Programme

- **Savoir gérer les différents modes de rupture d'un CDI lorsqu'ils se présentent**
 - La démission,
 - Tour d'horizon des différents motifs de licenciement (personnel et économique) et présentation de la procédure à respecter,
 - La rupture conventionnelle,
 - Le départ ou mise à la retraite,
 - Respecter le préavis,
 - Déterminer le montant des indemnités dues en cas de rupture en fonction des dispositions de la CCN Éclat.
- **Gérer la fin d'un CDD**
 - Gérer la fin automatique du CDD,
 - Connaître les cas de rupture anticipée d'un CDD,
 - Déterminer le montant des indemnités dues à la fin d'un CDD.
- **Accomplir les formalités administratives obligatoires à l'occasion de la fin du contrat**
 - Le certificat de travail,
 - L'attestation Pôle Emploi,
 - Le solde de tout compte.

Les participants peuvent venir avec des cas concrets qui pourront être étudiés en séance.



PUBLIC & PRE-REQUIS :

- Personnes ayant à gérer ou diriger quotidiennement du personnel associatif et souhaitant connaître les procédures et les éventuelles indemnités à verser lors d'une fin de contrat.
- Les participants doivent se munir d'une calculatrice.

METHODES PEDAGOGIQUES & SUPPORTS :

- Réalisation de cas pratiques, quiz, brainstorming,
- Envoi préalable d'un support pédagogique avec explications et exercices,
- Echanges avec et entre les participants sur leurs pratiques.

DUREE : 14 heures sur 2 jours

INTERVENANTE :

Juriste droit du travail

MODALITÉS :

Formation en présentiel ou distanciel selon les dates

COÛTS DE LA FORMATION :

• Formation préfinancée sur votre contribution conventionnelle dans le cadre du catalogue ECLAT.

• Pour une formation intra-entreprise sur mesure, nous contacter